



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
SUR LA COMMUNE DE POLIENAS 38210 –
LIEUDIT LE LOTARET – 77 IMPASSE DU LOTARET

UNE MAISON INDIVIDUELLE D’HABITATION DE 147,39M² COMPOSEE D’UN ETAGE, TERRASSE DE 27,75M², SOUS-SOL, GARAGE NON ATTENANT A LA MAISON, PISCINE DEBORDANTE, PRESENCE D’UN POTAGER ET DE PLUSIEURS ARBRES FRUITIERS (CADASTREE SECTION A 1046 – 1047 – 1049 -1051)

MISE A PRIX : 76 000 €

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 8 FEVRIER 2022 A 14 HEURES
à l’audience du Juge de l’Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice, Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE

Visite prévue sur place le jeudi 27 janvier 2022 de 10heures à 11heures par le ministère de la SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE

DESIGNATION

Sur la commune de POLIENAS 38210 – Au Lotaret – 77 Impasse du Lotaret, une maison d’habitation cadastrée section A 1046 – A 1047 – A 1049 – A 1051.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l’Exécution Immobilière près le Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 8 octobre 2020.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l’adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d’un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d’un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l’enchère qui la précède.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 7 600 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l’ordre de la CARPA, ou remise d’une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s’adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.